

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

À 20h15, M. Bernard Studer ouvre cette première assemblée communale de l'année 2022, salue toutes et tous très cordialement et remercie chacun-e de sa présence.

Le bureau est donc constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : excusé

Secrétaire remplaçant : M. Drilon Loshi, receveur communal

Comme à l'accoutumée, nous devons nous conformer au plan de protection Covid-19 dont M. le président rappelle les prescriptions essentielles

- Respect d'une distance de 1,50 m à l'intérieur et à l'extérieur excepté pour les personnes d'un même foyer
- Port du masque obligatoire pendant toute la durée de l'assemblée si la distance n'est pas respectée
- Désinfection des mains en entrant et en sortant
- Aération réglée au maximum

M. Studer remercie les employés de la voirie qui ont mis en place la salle. Il fait part de l'excuse de M. Raymond Julien, secrétaire communal, M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales, Mme Agnès Savary, conseillère communale, Mme Nicole Fernandez, agente administrative, et Mme Auréline Meyer, apprentie.

M. Studer explique également que M. Drilon Loshi aura une double casquette pour cette assemblée puisqu'il officiera comme secrétaire et caissier et le remercie pour la tenue du PV.

Sur proposition de M. le président, M. Goffinet Romain et M. Crelier Jérôme sont nommés scrutateurs.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par la publication d'un avis dans le Journal officiel n° 46 du 23 décembre 2021, par le tout-ménage n° 17 du 23 décembre 2021, et par un avis dans le

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 25 janvier 2022, à 20h15, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

M. Studer rappelle l'art. 19 alinéa 2 de notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

On note à cet égard la présence de M. Daniel André, opérateur son & lumière.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participant-e-s. On enregistre quarante-deux votant-e-s.

M. Bernard Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 octobre 2021**
2. **a) Adopter le budget des investissements 2022 et donner toutes compétences au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts**
b) adopter le budget de fonctionnement 2022 et fixer la quotité d'impôt et les taxes communales
3. **Adopter la modification de l'article 36 alinéa 1 du règlement communal d'organisation et d'administration**
4. **Information sur le projet abrogatif des décisions prises en faveur du projet HRS, en lien avec l'aménagement du territoire**
5. **Hommages de reconnaissance à Mme Magali Marchand conseillère communale sortante, et M. Jacques Bregnard, ex-surveillant de la cabane forestière**
6. **Divers**

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 octobre 2021

M. Drilon Loshi communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été placardé, le 10 décembre 2021, au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié sur le site internet communal www.Alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration. Consécutivement à la directive du délégué aux affaires communales du 18 décembre 2019, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été placardée au tableau d'affichage communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 28 octobre 2021.

- 2. a) Adopter le budget des investissements 2022 et donner toutes compétences au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts**
b) adopter le budget de fonctionnement 2022 et fixer la quotité d'impôt et les taxes communales

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, en charge du dicastère «°administration, finances, AJC, SIDP, SIS », adresse un message

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

de très heureuse et belle année pleine de santé et de succès, assurant que les autorités mèneront les dossiers communaux animées du même état d'esprit, d'engagement et de solidarité que l'année écoulée. Un certain nombre de dossiers communaux sont en attente, pour ne pas dire en souffrance étant entendu que très rares sont les possibilités de réunion physique avec nos partenaires permettant de faire avancer certains projets.

Elaborer un budget reste un exercice délicat, des éléments exceptionnels pouvant intervenir et modifier de manière conséquente le résultat final. Néanmoins, l'élaboration d'un budget annuel est obligatoire et c'est même un outil indispensable dans la conduite des affaires courantes. Les éléments tels que les charges liées, les intérêts à long terme ou les retombées de la péréquation financière nous sont connus d'avance, avec exactitude. Nombreux sont, cependant, les postes dont nous n'avons pas la maîtrise en début d'exercice et ce sera d'autant plus vraisemblable cette année, notamment en raison du report des retombées fiscales des personnes morales de l'exercice 2020, en pleine pandémie.

L'exercice 2022 a été élaboré selon les normes du MCH2, modèle comptable harmonisé deuxième génération, pour la troisième année. Il a été présenté en première lecture le 9 décembre 2021 et en présence de la commission des finances en seconde lecture le 16 décembre 2021. Il prévoit des rentrées pour Fr.°7'925'601.-- débouchant un excédent de revenus de l'ordre de Fr.°30'239.--.

Ce budget a été élaboré avec toute la prudence requise, sans prélèvement de montant issu de la réserve de politique budgétaire. Les retombées des rentrées fiscales sont appréciatives, tant pour les personnes physiques que morales. Entre les RHT, le déploiement des effets des RRFA et l'arrivée de nouveaux habitants, il est peu aisé de définir clairement ces postes à notre niveau et à ce stade. Néanmoins, nous sommes restés très prudents en la matière. De même, l'impact de la crise sur l'impôt des frontaliers est toujours difficile à apprécier. Néanmoins, nous avons revu à la baisse, déjà, cette donnée. A cela s'ajoute la diminution de l'ordre de Fr.°72'000.-- du montant de la péréquation financière à Fr.°255'371.-- traduisant une assiette fiscale en deçà de la moyenne cantonale, mais en amélioration.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

Dans le domaine des services, tout est fondu dans la masse. Vous prendrez connaissance de ce budget par le détail et par la lecture qui vous sera faite par M. Drilon Loshi, notre receveur. Dès 2022, la nouvelle taxe des eaux de surface prélevée à hauteur de 0.20‰ sur la valeur officielle des immeubles sera effective.

La politique de l'exécutif communal consistant à maîtriser les charges qui lui sont propres est maintenue bien évidemment et tous les secteurs sont concernés. Dans l'ensemble, le Conseil Communal et la commission des finances vous présentent ce soir un budget que l'on peut considérer comme prudent, basé sur les chiffres provisoires des comptes 2021. Aussi, avant de céder la parole à M. Drilon Loshi, qui présentera ce budget par le détail, M. Babey demande d'accepter l'entrée en matière, laquelle ne suscite aucune objection.

Quotité d'impôt	2,25 (deux vingt-cinq)
Taxe immobilière	1,40 ‰ de la valeur officielle
Mensuration cadastrale	0,085 ‰ de la valeur officielle
Taxe des chiens	Fr. 50.— par animal
Eau potable	Fr. 2.--/m³ + TVA
<i>Eau potable, taxe de base par</i>	
Bien-fonds raccordé (compteur)	Fr. 100.--/compteur
<i>Exploitation des installations</i>	
Intercommunales d'épuration	Fr. 2.--/m³ + TVA
<i>Épuration d'eau, taxe de base par</i>	
Bien-fonds raccordé (compteur)	Fr. 100.--/compteur
Taxe des eaux de surface	0,20 ‰ de la valeur officielle

Par ailleurs, les taxes des déchets ménagers, relevant de la compétence du Conseil communal, se présentent ainsi :

- Ménage 1 personne Fr. 120.—
- Ménage 2 personnes Fr. 135.—
- Ménage 3 personnes Fr. 150.—
- Ménage 4 personnes Fr. 170.—
- Ménage 5 personnes et plus Fr. 185.—

Avec l'accord de l'assistance sur proposition de M. Studer, M. Loshi procède à la lecture de toutes les données chiffrées en caractères gras du budget, document mis à disposition de

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

l'auditoire dans son intégralité. Il apporte toutes informations utiles et commentaires nécessaires.

M. Drilon Loshi, receveur communal, présente les paramètres sur lesquels est fondé le budget 2022 :

Le total de charges s'élève à Fr.°7'895'362.-- contre Fr.°7'925'601.-- de produits.

Avant de passer au vote, M. le président précise que les investissements soumis à l'assistance seront financés par l'administration courante ou par emprunt.

Mme Roos Carole, conseillère en charge des affaires sociales, population, Clos-Bidaine, vie associative et jeunesse présente à l'assemblée l'investissement de Fr.°35'000.-- pour l'installation d'un panneau d'information numérique à l'entrée de la Mairie. En effet, cet outil de dernière technologie permettra de gagner en efficacité et d'informer au mieux les citoyens. Ce panneau se veut écologique et ne présentera plus de format papier.

M. Fluri Patrick, conseiller en charge de la déchetterie, sport, centre sportif, circulation et mobilité nous fait part de l'achat de deux tondeuses robots à gazon pour les terrains aux Prés-Domont et Centre Sportif pour CHF 66'000. Plusieurs offres ont été demandées à des entreprises de la région. Le choix s'est porté sur des robots GPS qui ne nécessiteront pas de câblage.

Aussi, voici les autres lignes à l'investissement 2022 (à voter) :

- | | |
|---|------------|
| - Sentiers didactiques (Forêt des petits chemins) | CHF 50'000 |
| - Réfection trafic routier | CHF 33'320 |
| - Optimisation réseau d'eau potable | CHF 90'000 |
| - Optimisation du réseau des eaux usées | CHF 50'000 |
| - Crédit d'étude - Protection inondation | CHF 25'000 |

Sans opposition, l'assemblée vote le budget 2022 de fonctionnement et d'investissements en donnant compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt le cas échéant, avec la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées tels que présentés.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

3. Adopter la modification de l'article 36 alinéa 1 du règlement communal d'organisation et d'administration

M. Stalder Alan, chargé du dicastère Dossiers spéciaux, Règlements communaux, Information, Technologie, Culture nous expose le projet à titre informatif de la réorganisation du Conseil communal. Une première information a été donnée lors de l'assemblée extraordinaire du 28 octobre 2021.

Lors de la publication de l'ordre du jour pour le Journal officiel, une erreur d'impression s'est glissée. Il s'agit bien de l'article 36, alinéa 1 et non de l'article 361. Une confirmation par courriel du Délégué aux affaires communales et de l'imprimerie nous confirme la validité de ce point.

Aussi, une modification du Règlement sur les élections art. 28 (nombre de membres) devra être faite. En effet, là aussi, on retrouve un paragraphe stipulant le nombre de conseiller à 8.

L'entrée en matière ne suscite aucune objection.

Plusieurs articles ne sont plus en adéquation avec la nouvelle ordonnance et les futures votations pour un passage en assemblée à ce jour. Le Délégué aux affaires communales va transmettre un projet de règlement à l'ensemble des communes à adopter durant le premier semestre 2022.

Il s'agit d'une veille réflexion du Conseil communal qui souhaite revoir son organisation. Actuellement, il est composé de 9 membres et est élu pour une durée de 5 ans. Le 3 septembre 2019 commence le point de départ de la thématique en question. Ce mandat a été donné à la commission des règlements, présidée par M. Stalder Alan.

Une enquête sur la charge de conseiller communal est envoyée aux 38 anciens et anciennes élu-e(s) actifs entre 1991 et 2020. La commission des règlements a reçu en retour le questionnaire de 44% de ceux-ci soit 17 au total.

Le résultat de l'enquête montre un retour mitigé car les conseillers ont ou ont eu du plaisir dans leur mandat mais il semble que la fonction soit assez lourde.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

L'idée est de proposer une diminution de conseillers passant de 8 actuellement à 6 sans compter le Maire. Actuellement la structure est vieillissante, les démissions sont plus fréquentes et les séances durent toujours plus longtemps. Cependant, l'acquisition d'un logiciel « E-Séance » a drastiquement réduit la durée des séances.

Aussi, comme problématique, on remarque des dicastères transversaux avec plusieurs conseillers pour la même séance. La définition devient floue pour le conseiller responsable de dicastères proches tels que les travaux publics, agriculture, circulation, etc.) et une confusion entre dicastère et représentation peut avoir lieu comme par exemple : La forêt est un dicastère, le triage « Les Chênes » est une représentation.

Les objectifs recherchés sont la véritable volonté du Conseil communal de sortir de sa zone de confort tout en rendant la fonction de conseiller communal attractive. Nous cherchons un meilleur esprit d'équipe, des clarifications des dicastères et une meilleure valorisation et rémunération. Le matériel informatique à disposition ou les remboursements des frais de communication sont importants.

Aussi, on cherche une plus grande implication pour chaque conseiller communal dans la prise de décision afin que le Conseil communal soit plus focalisé sur le futur plutôt que réaliser des tâches administratives.

De plus, sur 53 communes jurassiennes, seulement 4 communes possèdent un conseil avec 8 conseillers. Un diaporama est présenté pour comparer certaines communes par rapport aux nombres d'habitants et à leur taille.

Pour ce faire, la Commune devra changer son règlement d'organisation comme suit avec la modification de l'article 36.

Nouvelle teneur – Art. 36. al. 1 Le conseil communal se compose de sept membres, le maire y compris.

Ce projet présente plusieurs phases clés. La première était la présentation au Conseil communal, ensuite aux partis politiques en place, puis à l'assemblée communale. En cas d'acceptation, la

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

proposition doit être adoptée par l'assemblée communale, validée par le délégué aux affaires communales et par le gouvernement.

Il existe deux possibilités pour l'entrée en vigueur, soit au 1er janvier 2023 ou au 1er janvier 2028. Pour clarifier cela, nous avons écrit une lettre au Délégué aux affaires communales pour une entrée en vigueur au 01.01.2023. Dans sa réponse, le Délégué aux affaires communales nous confirme la possibilité d'une entrée en vigueur au 01.01.2023. Par exemple, adoption de la modification du règlement au printemps 2022 (mars ou avril) approbation par le Gouvernement en juin et entrée en vigueur de la modification du règlement au 1^{er} janvier 2023.

Il est important de rappeler que la future composition du Conseil communal ne présente aucune velléité politique et il est impossible de faire une projection électorale ou une stratégie.

Il est proposé une entrée en vigueur au 01.01.2023.

Sans avis contraire, l'assemblée vote la modification du règlement communal d'organisation et d'administration, article 36, alinéa 1.

4. Information sur le projet abrogatif des décisions prises en faveur du projet HRS, en lien avec l'aménagement du territoire

Le président précise que ce point de l'ordre du jour n'est pas décisionnel.

Yan Noirjean, conseiller communal en charge du dicastère de l'urbanisme, police des constructions, éclairage public, énergie, bâtiments communaux et du service PC nous relate le point du projet abrogatif lié à HRS.

Il explique l'histoire du projet. A fin 2016, un projet de home de personnes âgées a été proposé à la commune. La maison HRS proposa de le construire sur la parcelle 3691, terrain à côté de la salle des fêtes, utilisé pour les entraînements du FC Alle. Pour cela, un plan spécial ainsi qu'une modification de l'affectation du sol fut obligatoire. Après un dépôt public entre décembre 2016 et janvier 2017, une assemblée communale accepta la nouvelle affectation de cette parcelle n°3691. Le règlement communal sur les

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

constructions fut modifié et l'affectation « UAF secteur destiné à un établissement d'accueil des personnes âgées » a été rajoutée.

Malheureusement, le 4 juin 2019, la société HRS envoya un courrier pour annoncer l'abandon de ce grand projet.

Le 4 novembre 2021, le FC Alle dépose une demande de permis pour pouvoir remplacer les mâts qui se trouvent côté Est de la parcelle, à côté des immeubles Mont-Terri.

Pour donner suite à une étude du projet et à une demande de complément au service du développement territorial, celui-ci nous confirma qu'il nous serait impossible d'accepter cette demande en l'état. Car le plan spécial actuel, toujours en vigueur, nous empêcherait de faire des modifications.

Pour cela, le conseil communal proposera à l'assemblée d'abroger le plan spécial « Hameau » et d'accepter la modification du plan de zone en passant la parcelle n°3691 de UAf à UAd secteur occupé par le centre sportif et la salle des fêtes. Secteur déjà existant dans le règlement communal sur les constructions.

Aucune remarque n'est formulée sur l'abrogation du PS Hameau et sur le changement d'affectation envisagé. Le dossier sera transmis au Service du développement territorial puis déposé publiquement. Formellement, l'Assemblée devra ensuite adopter ces modifications.

5. Hommages de reconnaissance à Mme Magali Marchand conseillère communale sortante, et M. Jacques Bregnard, ex-surveillant de la cabane forestière

M. le maire Stéphane Babey, en charge du dicastère « administration, finances, AJC, SIDP, SIS », rappelle les activités et remercie chaleureusement Mme Marchand Magali ainsi que de M. Bregnard Jacques.

Magali Marchand a été membre du Conseil Communal d'août 2016, succédant à Serge Caillet à juin 21. Elle a eu la charge du dicastère « Fête du Village, animation » et s'est énormément investie dans la Vie associative villageoise dans son rôle de Conseillère.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

Durant son activité au sein de l'autorité, elle a mis en place un certain nombre de manifestations, dont on retiendra notamment l'organisation de la première Fête de la Ligne en 2018, ligne CJ Porrentruy – Bonfol, succès dont l'écho a largement dépassé les frontières cantonales. Plusieurs milliers de personnes ayant répondu à l'appel du comité d'organisation, dont elle était membre.

Durant son activité, Magali a participé à de nombreuses manifestations en soutien avec les jeunes, notamment l'organisation du charivari carnavalesque et surtout la préparation des fameuses soupes au petit matin du Rai-tiai-tiai requinquant nos adolescents avant la descente plus que bruyante au lieu de rassemblement régional.

A chaque manifestation, et elles ont été nombreuses, on pouvait compter sur Magali pour aller quémander auprès de nos commerces locaux de quoi se sustenter en boisson ou autre nourriture ou financer par des dons une partie des événements. Jamais à court d'idée, elle aura fait preuve d'imagination dans l'animation des rues du villages à l'occasion de la Fête du Village. Animatrice dans l'âme, ça a toujours été difficile de lui couper le micro. Magali, nous avons apprécié ta compagnie au sein du Conseil. Ta franchise et ta verve ont souvent égayé des moments pourtant parfois graves selon les dossiers en cours.

Les problèmes de santé ne l'ont pas épargnée. On a bien senti qu'au fil des mois et la charge toujours plus lourde de conseillère communale, la raison a fini par l'emporter, malgré cette flamme qui t'animerà à l'infini. Les membres du Conseil Communal tenaient à t'adresser ce message pour te dire tout simplement merci pour ton engagement et ton accueil chaleureux au sein de l'exécutif. Nous avons déjà organisé les choses mais nous tenions à marquer une fois encore ton départ en t'offrant ce panier dont tu sauras faire bon usage.

La Commune d'Alle offre un panier garni à Mme Marchand, cette dernière nous remercie et l'assemblée l'applaudit.

S'il y a bien un domaine qui appelle à une vigilance accrue et à une disponibilité de tous les instants, notamment les fins de semaine, c'est bien celui du poste de gardien de notre cabane forestière. N'allez pas imaginer le gendarme avec son carnet de contravention

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

ou sa matraque, non ! Ce n'est pas son rôle ! La mission confiée est beaucoup plus vaste ! elle consiste à inspecter, nettoyer, observer, contrôler, parfois réparer et donner rapport à l'autorité. Le responsable s'assure que le bois et l'eau ne manquent pas et que l'environnement de la cabane ait de l'allure. C'est une carte postale de notre village et les nombreux visiteurs, qui chaque année, viennent y passer un agréable moment en repartent toujours enchantés.

Voilà, en mots très courts décrit le mandat de M. Jacques Bregnard ces près de 30 dernières années. Vous l'aurez certainement croisé dans le finage, parcourant tous les sentiers, observant les éléments de la nature, prêtant une oreille attentive aux chants des oiseaux ou observant cette magnifique nature qui nous entoure. C'est grâce à son engagement, à ces petits riens qui font toute la différence que nous avons la chance d'offrir aux visiteurs d'un jour, parfois, à la cabane un endroit qui nous est envié loin à la ronde : elle a su garder son authenticité.

Parmi ces mandats, il a été membre de la commission agricole durant de nombreuses années. Il a vu l'évolution de techniques agricoles dont la modernité et les nouvelles approches sont à des lieues de ce qui se pratiquait par le passé. Changement d'époque pour le pire diront certains, par simplification et rationalisation diront d'autres. Ce changement de paradigme, pourtant et malgré les apparences, plus respectueux de l'environnement, va conduire Jacques à quitter cette fonction. Nous le regrettons également, son appréciation de l'évolution de la nature et des changements dans le finage ont été de bien précieux conseils.

Jacky, c'est par ces quelques mots que le conseil tenait à t'adresser ses sincères remerciements pour ta disponibilité et ton regard toujours très juste des choses. On sait pouvoir encore un peu compter sur toi et tu ne manqueras pas de nous signaler tel ou tel dysfonctionnement. Cela nous sera toujours très utile.

Avant de conclure, et au moins de la commune, nous remettons également ce présent en guise de gratitude.

La Commune d'Alle offre un panier garni à M. Bregnard, ce dernier nous remercie et l'assemblée l'applaudit.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

Aussi, afin de remplacer M. Bregnard Jacques, M. Yan Noirjean présente le nouveau surveillant de la cabane. Fin 2021, M. Jacques Bregnard, après de nombreuses années en charge de la surveillance de cette cabane, a décidé de transmettre le flambeau. Depuis le 1er janvier 2022, nous accueillons M. Romuald Vieillard. Ce citoyen du village, depuis plusieurs années, a accepté avec plaisir, cette lourde charge d'entretenir ce bel endroit de verdure sur notre commune.

Ses missions seront multiples et variées. Et nous sommes convaincus de sa motivation et sa persévérance dans ce futur travail.

6. Divers

Unetelle demande des nouvelles concernant l'installation des « Moloks ». M. Fluri lui répond que les ingénieurs ont terminé leur travail et le projet devrait entrer en force tout prochainement.

Untel demande à M. le Maire si des mesures ont été entreprises suite aux déprédations des poteaux devant l'ancienne COOP. M. le Maire lui répond par l'affirmative et l'informe qu'une plainte a été déposée. Untel propose de regarder les caméras de surveillance du Bancomat BCJ pour trouver les coupables. M. le Maire transmettra cela au commandant de police en charge du dossier.

M. le Maire explique que la Commune doit abattre des arbres à la Basse Ville, pour des questions de sécurité.

Ainsi délibéré en assemblée communale extraordinaire du mardi 25 janvier 2022. Les délibérations se closent à 21h20 en présence de 42 ayants droit.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle

Le président :

Le secrétaire e.r :

Bernard Studer

Drilon Loshi

Nota :

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 25 janvier 2022

Le présent procès-verbal est placardé le 15 mars 2022 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Place de la Gare 1). La version en ligne, édulcorée, est concomitamment publiée sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.